

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

CIRCULATION – STATIONNEMENT – REGLEMENTATION TEMPORAIRE POUR TRAVAUX

RUE DE THEL – RUE IRENNEE GIRAUD - PLACE DE LA BOUVERIE –

PLACE SAINT ANTOINE – RUE NEUVE

N° 2025/123

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le code de la Route article R.411-21-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU les articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement relatifs à la déclaration de projet de travaux et à la déclaration d'intention de commencement de travaux (DT/DICT) sur l'existence et l'implantation d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques et à la déclaration d'intention de commencement de travaux et le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques ;

VU la demande de l'entreprise DERICHEBOURG EP LYON,

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux d'enfouissement de réseaux électriques, Rue Irénée Giraud et Rue de Thel, réalisés par l'entreprise DERICHEBOURG EP LYON (69), il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}- Du Lundi 14 Avril 2025 au Vendredi 04 Juillet 2025, pour des travaux, réalisés par l'entreprise DERICHEBOURG EP LYON (69), la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante **Rue de Thel, Place de la Bouverie, Rue Irénée Giraud, Rue Neuve et Place Saint Antoine** suivant les 3 phases de travaux décrites ci-dessous :

1^{ère} Phase : Rue de Thel et Rue Irénée Giraud du 28/04/2025 au 02/06/25 :

- Circulation interdite à tout véhicule
- Stationnement interdit des deux côtés de la chaussée.
- Stationnement interdit Place de la Bouverie sur toute la longueur du parking côté mur
- Stationnement interdit Place Saint Antoine

2^{ème} Phase : Rue de Thel et Rue Neuve du 26/05/2025 au 14/06/2025 :

- Circulation interdite Rue de Thel
- Circulation interdite Rue Neuve entre la Rue de La Rampe et la Rue de Thel (sauf riverains circulation dans les deux sens).
- Stationnement interdit.
- Stationnement interdit Place de la Bouverie sur toute la longueur du parking côté mur
- Stationnement interdit Place Saint Antoine

3^{ème} Phase : Rue Irénée Giraud du 09/06/2025 au 04/07/2025 :

- Circulation interdite Rue Irénée Giraud entre la rue de Thel et la Rue Parmentier
- Stationnement interdit
- Stationnement interdit Place de la Bouverie sur toute la longueur du parking côté mur
- Stationnement interdit Place Saint Antoine

ARTICLE 2°/- La signalisation du chantier et des déviations sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par l'entreprise DERICHEBOURG EP LYON, chargée des travaux.

ARTICLE 3°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et l'entreprise DERICHEBOURG EP LYON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4°/- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le neuf avril deux mil vingt-cinq.



Le Maire de la commune de Cours,
Patrice VERCHERE

Po B. KRAEUTLER
[Signature]